

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2017

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN,
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean -Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibération n°2017-01-01), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER (sauf délibération n°2017-01-07), Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2017-01-02 à 08), Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibérations n°2017-01-15 et 16), Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Caroline DOUCERAIN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Philippe BRILLAULT,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothée BILGER,
M. Arnaud HOURDIN a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Thierry VOITELLIER a donné pouvoir à M. Hervé FLEURY,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,
M. Olivier de LA FAIRE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Martine SCHMIT,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 janvier 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} février 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : **Charte du plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) de la zone d'activités de Satory Ouest à Versailles. Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

M. Pascal THEVENOT, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1111-2 et L.5216-5-I-1°) ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la charte constitutionnelle sur l'environnement ;

Vu le plan de protection de l'atmosphère de l'Ile de France (PPA) ;

Vu le plan de déplacement urbain d'Ile de France (PDUIF) ;

Vu la délibération n° 2015-12-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} décembre 2015 approuvant l'accord-cadre sur les mobilités innovantes du territoire de Versailles Grand Parc, entre la communauté d'agglomération et les acteurs locaux du secteur des déplacements ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au titre de ses compétences transport, aménagement et développement économique, a pour rôle de fédérer davantage les entreprises et les acteurs économiques du quartier de Satory Ouest, dans une démarche proactive et collaborative pour offrir un haut niveau de services aux salariés et clients des entreprises (amélioration de l'accessibilité du quartier, développement de services de conciergerie, de mobilité partagée, de restaurants inter-établissements, de crèches...).

Dans cette optique, quatre établissements de Satory-Ouest sont à l'initiative d'un plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) :

- l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR),
- l'Institut français de recherche partenariale publique-privée et de formation dédié à la mobilité individuelle décarbonée et durable (VEDECOM),
- la société NEXTER Systems,
- la Société des transports et affrètements du Trésor (STAT).

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Versailles-Yvelines, experte en accompagnement de réseaux d'entreprises et des PDIE, propose d'apporter son support méthodologique et de coordination nécessaire à l'animation du PDIE de Satory Ouest.

Par ailleurs, le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'Ile-de-France obligera au 1^{er} janvier 2018 les entreprises de plus de 100 salariés à se lancer dans une telle démarche.

- A cet effet, une charte du PDIE a été rédigée entre les différents acteurs publics et privés mentionnés ci-dessus. Cette charte est soumise à l'approbation du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc par la présente délibération. La charte légitime les actions qui seront menées sur le territoire intercommunal dans une démarche structurée, collaborative et participative s'inscrivant dans la durée.

Ainsi, afin d'améliorer l'attractivité du quartier, les signataires de la charte ont pour objectifs communs de :

- rationaliser et optimiser les déplacements liés à l'activité générale des entreprises,
 - réduire les déplacements inutiles et accessoires,
 - œuvrer ensemble pour expérimenter, développer, promouvoir des solutions de mobilité innovantes ou alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, auto-partage, etc.),
 - développer l'accès à l'information multimodale,
 - promouvoir les modes doux (marche et vélo),
 - promouvoir et renforcer l'attractivité des transports collectifs publics,
 - rechercher, développer et mutualiser des moyens et des ressources.
- o Les engagements de Versailles Grand Parc qui en découlent sont les suivants :
 - participer aux échanges avec le groupe de travail constitué,
 - apporter son expertise sur ses champs de compétences : déplacements, aménagement du territoire et développement économique,
 - faciliter le lien avec les acteurs du transport et de la mobilité,
 - communiquer sur les actions relatives au PDIE,

- réfléchir aux moyens et ressources mobilisables,
- étudier la faisabilité, en concertation avec la CCI, de projets liés à la construction du plan d'action,
- piloter les actions du plan d'action du PDIE qui relèvent de ses compétences,
- assurer une veille d'opportunité locale.

Versailles Grand Parc pourra actualiser et compléter ses engagements à tout moment si elle le souhaite.

- o Quant aux entreprises, elles s'engagent à :
 - désigner un référent PDIE au sein de leur organisation,
 - participer activement aux réunions du groupe de travail et aux ateliers,
 - être force de proposition à chaque étape de construction du PDIE,
 - transmettre les éléments nécessaires à la construction du plan d'action,
 - réfléchir aux moyens et ressources mobilisables,
 - relayer l'information disponible aux salariés,
 - s'acquitter de la somme de 1 500 € HT par an soit 1 800 € TTC, pour la participation aux frais d'animation du PDIE assurée par la CCI Versailles-Yvelines en tant que prestataire.
- o Enfin, la CCI Versailles – Yvelines s'engage à :
 - organiser et animer le groupe de travail sur un calendrier prévisionnel de 5 réunions par an,
 - réaliser le pré-diagnostic collectif de la mobilité au sein des établissements,
 - apporter la méthodologie pour la définition et mise en œuvre du plan d'action,
 - faire les enquêtes et réaliser les cartographies nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action,
 - réaliser le bilan annuel collectif des actions engagées par les établissements membres du PDIE,
 - proposer un plan de communication et de concertation collectifs pour rendre visible le PDIE et ses actions.

Il est précisé que les adhérents à la Charte sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de financeurs publics sur des projets valorisant l'innovation ou l'excellence de l'écosystème local des mobilités.

Aussi, après la signature de la charte du Plan de déplacements inter-entreprises de Buc, Les Loges-en-Josas et Toussus-Le-Noble le 23 mai 2013, le Conseil communautaire est aujourd'hui amené à se prononcer sur son adhésion au PDIE de la zone d'activités de Satory Ouest.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la charte du plan de déplacement inter-établissements (PDIE) de la zone d'activités de Satory Ouest à Versailles, pour une durée d'un an renouvelable tacitement.
Cette Charte est co-signée par la Chambre de commerce et d'industrie des Yvelines, l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), l'Institut français de recherche partenariale publique-privée et de formation dédié à la mobilité individuelle décarbonée et durable (VEDECOM), la société NEXTER Systems, la Société des transports et Affrètements du Trésor (STAT) ;*
- 2) *de s'engager dans toutes les actions suivantes, qui visent à améliorer l'attractivité du quartier de Satory Ouest :*
 - *participer aux échanges avec le groupe de travail constitué,*
 - *apporter son expertise sur ses champs de compétences : déplacements, aménagement du territoire et développement économique,*
 - *faciliter le lien avec les acteurs du transport et de la mobilité,*
 - *communiquer sur les actions relatives au PDIE,*
 - *réfléchir aux moyens et ressources mobilisables,*

- étudier la faisabilité, en concertation avec la Chambre de commerce et d'industrie, de projets liés à la construction du plan d'action,
 - piloter les actions du plan d'action du PDIE qui relèvent de ses compétences,
 - assurer une veille d'opportunité locale ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cette charte ainsi que tout document s'y rapportant ;
- 4) de solliciter toutes les subventions afférentes auprès de tout organisme.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 66

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 78 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité

Pour le Président,
Par délégation,

 
Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-01-04

Résumé de l'acte : Charte du plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) de la zone d'activités...

Date de décision : 31/01/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.7. Transports

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 06/02/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20170131-2017-01-04-DE

Pièces jointes :

2017-01-04 Charte PDIE Satory.pdf

2017-01-04 annexe - charte PDIE.pdf

Historique :

06/02/2017 14:58:46	Reçu	Armelle Salvador
06/02/2017 14:59:44	En cours de transmission	
06/02/2017 15:00:45	Transmis en Préfecture	
06/02/2017 15:07:47	Accusé de réception reçu	